

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE Dr RAYMOND VERGÈS

N° 17.946

## Conférence de presse de Paul Vergès

# La venue de François Hollande est «un rendez-vous décisif»



La filière canne est au centre des inquiétudes. Aucune garantie pour après 2017, comment replanter sans savoir?

**A** l'occasion d'une conférence de presse, le sénateur communiste Paul Vergès, a évoqué les problèmes cruciaux de La Réunion, à huit jours de la venue du chef de l'Etat dans l'île. Plusieurs phénomènes qui devraient accentuer l'aggravation de la situation si «des décisions immédiates ne sont pas appliquées maintenant».

A 8 jours de la visite du président de la République, parmi les principaux sujets de tension: la filière canne, l'octroi de mer, les accords de partenariat économique, la nouvelle route du littoral, la sur-rémunération et la crise structurelle dans laquelle est bloquée La Réunion depuis plus de 60 ans. Pour Paul Vergès, face à tous ces problèmes, les 14 heures de visite et les allocutions de François Hollande sont «un rendez-vous capital

parce que la situation à La Réunion est extrêmement grave sur tous les plans».

### Une crise structurelle vieille de 60 ans

«On connaît une crise structurelle dans toute l'économie de La Réunion, depuis

plus de 60 ans», a introduit le sénateur, qui a évoqué les difficultés des entreprises, les problèmes des grands chantiers, la baisse de la commande publique, l'évolution des prix et entre autre la crise du logement. Ce dernier a rappelé les chiffres de l'île: 42% de personne vivant sous le seuil de pauvreté, 116.000 illettrés, 29% de taux de chômage dont 56% chez les moins de 25 ans, les plus de 171.000 demandeurs

d'emplois inscrits au Pôle emploi. Tous ces éléments expliquent «la cohésion sociale de plus en plus fragile à La Réunion», ce qui entraîne une «hausse de la délinquance». «Au centre de tout cela, l'aggravation des inégalités sociales, ce qui en fait une situation hors norme» a expliqué Paul Vergès. Dans un tel contexte, «il y a la confusion de la population entre résignation et révolte, qui manque de structuration de la part des organisation professionnelles, ce qui peut entraîner des émeutes», a expliqué le sénateur. Face à cela, «il y a le silence absolu de ceux qui devraient s'exprimer».

«C'est le vieux réflexe colonial de s'adresser à Paris et d'attendre». Toutefois, pour «les partis nationaux de l'opposition, il y a une position unanime qui dit qu'on assiste à la fin d'une période, il faut à tout prix changer de méthode de développement». Mais «changer pour faire quoi, quel nouveau modèle de développement. On est toujours dans l'attente d'une réponse». Pour Paul Vergès, «l'avenir doit se décider dans l'immédiat», ce qui passe pour lui par des mesures concrètes pour La Réunion, dans la filière canne et la sur-rémunération.

### La filière canne, au centre des inquiétudes

Paul Vergès a évoqué les inquiétudes autour de la filière canne, qui est l'un des sujets de la venue de François Hollande à La Réunion. «Cette crise doit avoir une solution immédiate», a exhorté Paul Vergès. Ce dernier dénonce l'absence de l'Etat dans les négociations entre les planteurs et les usiniers, car «il est prévu dans les textes que le problème des prix soit réglé au niveau local par une convention de six ans, qui se termine cette année. On devait alors avoir un plan pour six ans, de 2015 à 2021, mais dans le débat actuel, il s'agit d'un plan pour deux ans, 2015-2017».

Cela pose pour le sénateur un problème, car la fin du quota sucrier et des prix garantis sont pour 2017, «on écarte du débat ce rendez-vous crucial des négociations entre planteur et usinier»? «Qu'est-ce qu'il y aura dans deux ans? On nous dit d'attendre», pourtant cela pose la question de l'investissement de chaque planteur, qui «doivent planter leur canne pour sept ans, or l'obstacle c'est dans deux ans». Le sénateur demande si un planteur doit investir 400.000 euros pour replanter alors qu'il n'y a plus de garanti sur le tonnage et sur les prix.

Au-delà de ces aspects ci, la fin de filière canne entrainera la suppression de près de 20.000 emplois directs et indirects.



Paul Vergès a rencontré les journalistes hier.

D'ailleurs, le plan fait lors du mandat de ministre des Outre-mer, de Victorin Lurel, sur la filière canne, n'a pas été rendu public. «Le plan est terminé, pourquoi le garder au secret. La réponse a été dite: c'est vrai, le plan existe, des mesures ont été décidées, le plan va être bientôt communiqué. C'est la surprise du gouvernement». Et certainement la raison de la venue de François Hollande. D'ailleurs, la CGPER a évoqué le problème des retraites des planteurs, qui ne touchent pas plus de 300 euros par mois, soit un tiers du seuil de pauvreté à 935 euros. «On espère qu'on aura des réponses. Surtout des décisions et non des expédients». «Quand on regarde la structure de l'aide nationale dans le secteur, on se rend compte que c'est essentiellement le revenu octroyé à la filière. Alors est ce que le gouvernement va assumer la disparition de toutes les aides européennes et les suppléer, et ainsi continuer à subventionner la filière», a posé Paul Vergès. Une filière qui nécessite 128 millions d'euros de la part de l'Etat pour pouvoir exister.

### «Il ne s'agit pas de supprimer la sur-rémunération»

Rappelant la loi de mars 1946, qui a «posé les bases des inégalités à La Réunion», en octroyant un index de correction pour les fonctionnaires d'Etat, Paul Vergès a évoqué la «méconnaissance» de l'Etat de la situation réunionnaise,

notamment la transition démographique. Le sénateur a mis en exergue les nombreux rapports et études réalisés sur les inégalités dans les Outre-mer, qui préparent l'opinion à la suppression de la sur-rémunération.

En dépit des inégalités créées par la sur-rémunération, «il faut malgré tout la maintenir». Le PCR et Paul Vergès proposent de «maintenir les acquis des fonctionnaires rémunérés actuellement et d'épargner les 600 millions d'euros de flux financiers pour permettre le développement du territoire. Ainsi seraient corrigées les inégalités car il y a eu d'un côté, «des critères de revenus fixés» et de l'autre «un abandon total» des revenus des fonctionnaires territoriaux qui ne peuvent pas être titularisés faute de recettes des collectivités. Créant ainsi une rupture d'unité dans la fonction publique.

«La chasse aux économies» du gouvernement dans tous les secteurs d'activité, ne laisse pas présager qu'1,2 milliard d'euros de sur-rémunération dans les Outre-mer, soient laissés ainsi. Raison pour laquelle, «il faut à tout prix en discuter, parce qu'il n'y aura pas de solution miracle». D'autant plus que «les décisions seront prises sans concertation. Ce sera alors une catastrophe pour La Réunion».

Céline Tabou

## Édito

# En Chine, le prix des médicaments baisse. Pourquoi pas ici ?

En France, un débat a été ouvert sur la vente des médicaments. Jusque-là réservé aux officines de pharmacie, tenues par un diplômé, le courant libéral pousse le gouvernement à rendre libre la vente des médicaments pour que les supermarchés puissent en profiter. Nous sommes entrés de plain pied dans l'affairisme médical, ce qui n'a rien à voir avec les valeurs de servir en toutes circonstances, lesquelles sont sous tendues par le serment d'Hippocrate que prêtaient les médecins.

Les grands gagnants de cette offensive capitaliste, ce sont les producteurs de médicaments qui vont s'en donner à cœur joie pour considérer un malade comme un consommateur qu'ils pourront «gaver» à longueur de publicité culpabilisante. Si ce gouvernement, tenu par des socialistes, se laisse aller à accorder la licence de vente libre de médicaments, alors il y a à désespérer de ce pouvoir.

L'urgence, c'est le contrôle des prix et de la qualité des produits. Un gouvernement a toujours les moyens de le faire mais Hollande ne les utilise pas. Le gouvernement chinois vient d'expulser un couple de détectives privés, employé par la puissante multinationale GSK (GlaxoSmithKline). Les enquêteurs ont conclu à l'utilisation de «pot de vin» pour corrompre des décisionnaires.

Voici ce que déclare une agence d'information: **«Le ministère de la Sécurité publique (MSP) a annoncé jeudi dans la soirée que les enquêtes de la police sur une affaire de pots de vins au sein du groupe GSK Chine avançaient avec la coopération de ce dernier. Certains hauts responsables du groupe GSK Chine auraient été de**

**connivence avec des compagnies affiliées pour offrir d'importants pots-de-vins afin de faire monter les prix des médicaments, de doper les ventes et de chercher des profits illégaux, a indiqué un communiqué publié dimanche par le MSP.»**

A La Réunion, les médicaments sont le 3e poste d'importation en dépense, derrière les carburants et les voitures.

Suite à ces vérifications, GSK a décidé de baisser ses prix en faveur des Chinois de 30%. Imaginez qu'on arrive à la même baisse en France ou à La Réunion? Sauf à considérer qu'en Occident, le groupe est plus vertueux et pratique «le juste prix»!

**J.B.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés

69<sup>e</sup> année

### DIRECTEURS DE PUBLICATION :

1944-1947 : Roger Bourdageau • 1947 - 1957 : Raymond Vergés • 1957 - 1964 : Paul Vergés • 1964 - 1974 : Bruny Payet • 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom • 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon • 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud • Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

### RÉDACTION

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29  
ÉMAIL RÉDACTION : [temoignages@wanadoo.fr](mailto:temoignages@wanadoo.fr)  
SITE WEB : [www.temoignages.re](http://www.temoignages.re)

### ADMINISTRATION

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23  
ÉMAIL AVIS, ABONNEMENT :  
[avis.temoignages@wanadoo.fr](mailto:avis.temoignages@wanadoo.fr)

## Conférence de presse de Paul Vergès

# Des sujets cruciaux pour l'économie et l'avenir

**E**mploi des jeunes, nouvelle route du littoral, octroi de mer, APE, autant de sujets cruciaux pour l'avenir.



**L'octroi de mer permet de protéger les produits de l'industrie tout en fournissant des recettes importantes aux communes. La remise en cause de cette taxe pose un grave problème à l'économie réunionnaise. (photo Toniox)**

Le sénateur a évoqué le problème du chômage des jeunes et de l'emploi local, «François Hollande atterrit à Pierrefonds pour être plus proche de Saint-Joseph, où il va parler d'emploi des jeunes. Le président aura-t-il un discours lyrique, qu'est ce qui va en résulter?» a posé Paul Vergès. Ce dernier s'attend à «une surprise» bonne ou mauvaise, une chose semble certaine pour le sénateur, cette question «sera un élément essentiel pour l'avenir de La Réunion».

### NRL

Concernant, la nouvelle route du littoral (NRL), Paul Vergès, également conseiller régional, a rappelé son opposition à la NRL de Didier Robert, qui «s'éloigne de la falaise, fait six voies au lieu de quatre» et dont le coût reste fixé depuis 2010, à 1,6 milliard d'euros. D'ailleurs, «il n'y a pas d'expertise financière de fin de projet», avant la réalisation des travaux, comme cela est courant dans ce type de grand chantier. De plus, en cas de dépassement «ce n'est plus l'Etat et l'Union Européenne qui prennent en charge le dépassement, comme je l'avais négocié, mais la Région». Ce

seront les contribuables de La Réunion qui devront donc payer le dépassement du coût financier de la NRL. Alors que la ministre de l'écologie, Ségolène Royal, a refusé la réalisation d'une route de 60 km pour des raisons environnementales et financières, pour Paul Vergès, il est clair que «la décision finale devra venir du chef de l'Etat». D'autant plus que le dossier de la NRL sera remis à l'ensemble des participants à la conférence mondiale sur le Climat de Paris en 2015, a expliqué le sénateur.

### Octroi de mer

Sur le dossier de l'octroi de mer, Paul Vergès a rappelé l'importance de cette aide financière, dénoncée par Bruxelles, car elle finance les collectivités réunionnaises, jouent sur les prix, permet la construction des routes et aide la production locale. Le sénateur s'étonne de l'absence de concertation sur ce dossier, qui reste un pan important de l'économie réunionnaise. Un manque de concertation également dénoncé vis-à-vis des négociations autour des accords de partenariats économiques (APE) avec les pays de la zone. «On sera devant le fait accom-

pli» et «les décisions seront prises depuis Paris», a évoqué Paul Vergès.

### Accords de partenariat économique

«Au moment, où les relations avec les pays voisins se développent, il n'y a qu'à La Réunion qu'on s'isole», a dénoncé le sénateur. Pour ce dernier, les négociations terminées entre Bruxelles et les pays d'Afrique Australe n'ont pas pris en compte les propositions faites par certains responsables politiques réunionnais. D'autant plus La Réunion devra se développer, autour de pays dont la démographie croît et les relations économiques et commerciales se développent avec les Etats-Unis, mais aussi les pays émergents comme la Chine, l'Inde et le Brésil. Pour Paul Vergès, il y aura un «cyclone économique». Schröder».

**Céline Tabou**

## Réforme territoriale : un montage Ikea...

Avec un humour typiquement belge, le journal «Le Soir» invite ses lecteurs à décoder dans un esprit critique le mécano de «leur» réforme territoriale, par ailleurs plus démocratique et décentralisatrice que la notre. Nos départements arriveraient peut-être à y comprendre quelque chose en essayant Ikea.

L'Association pour la démocratie locale à La Réunion et dans l'Océan Indien (Adelroi) n'avait pas manqué, depuis l'ère Sarkozy jusqu'à l'ère Hollande, d'appeler à sortir d'une décentralisation confisquée, en invitant à réformer d'urgence l'exception réunionnaise, produite par un amendement spécifique de l'article 73 de notre constitution. Qu'en dira François Hollande?

La pensée de Jean Jacques Rousseau résonnera-t-elle à ses oreilles quand il viendra chez nous: «Un peuple libre obéit, mais il ne sert pas; il a des chefs et non des maîtres; il obéit aux lois... et c'est par la force des lois qu'il n'obéit pas aux hommes».

Autrement dit, la réforme qu'il va nous présenter (non encore définitivement arrêtée par la loi) relève-t-elle d'une nécessité politique ou bien d'un savant calcul politicien?

La pantalonnade des découpages des régions dans sa nouvelle version de décentralisation centralisée rappelle, selon Hervé Le Bras (historien et démographe) «qu'on ne peut pas faire entièrement confiance à des avocats et des énarques, fussent-ils de la promotion Voltaire» (dans «Le Monde» du

6 juin 2014).

C'est l'un des plus vieux serpents de mer de la République charrié depuis un bon siècle et demi: un statut consensuel issu du bigbang révolutionnaire de 1789 bâti autour de petits arrangements locaux, justifiés aujourd'hui par le seul souci d'économies urgentes qui, en fait, ne seraient efficaces que dans six mois...

Michelet, dans son «tableau de la France» l'a exprimé avec clarté: «La vertu d'action est aux extrêmes; l'intelligence est au centre: le centre qui se sait et sait tout le reste...».

«l'Etat se mettant en position d'être Suprême, omniscient et impartial, qui garantirait à la nation son intégrité et son destin» selon Anne Marie Thiesse (dans le même numéro du journal «Le Monde»).

Depuis dix ans, nous avons rappelé, à temps et à contre temps, l'article 14 de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen: «Tous les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la qualité, l'assiette, le recouvrement, et la durée».

Ce principe est bafoué depuis l'acte II de la décentralisation, et notre gouvernement a renoncé à un acte III novateur, devant conjuguer ce qui descend du sommet de l'Etat et ce qui monte du peuple responsable.

Est-ce le bon moment pour accroître

la distance entre élus et citoyens aux prises avec leurs difficultés quotidiennes par une réduction unilatérale de 22 à 14 régions, au mépris des fortes dynamiques régionales existantes? «Sa» carte conçue sur le principe d'une totale uniformité des territoires, est largement contestée et contestable tant au niveau social que culturel. Locke, contemporain de Jean Jacques Rousseau et Condorcet, appelait à «corriger l'arythmie de l'appel aux urnes en faisant du peuple dormant le géant prêt à bondir».

Des médias annonçant la venue reportée de notre Président les 21 et 22 août prochain traduisent l'état d'esprit consternant de nos représentants qui, disent-ils, vont pouvoir «ressortir leurs doléances des tiroirs».

Nous observons que, pour la majorité des élus de droite ou de gauche, la «gouvernance», c'est de faire fonctionner leur machine, en contradiction avec la définition donnée en 1970 par le fondateur de ce terme, Stone, après avoir observé les pratiques de la ville d'Atlanta, en la concevant comme «des avancements informels par lesquels les pouvoirs publics et les intérêts privés fonctionnent ensemble dans une expérience partagée entre acteurs»... donc à la fois ascendante et descendante. A bons entendeurs, salut!

**Marc Vandewynckele**

## La représentativité et l'intégrité de la CGTR

A partir d'une décision judiciaire, un article paru dans un journal sème la confusion sur la représentativité (et l'intégrité) de la CGTR avant la loi d'août 2008. Il donne à penser que la CGTR aurait trompé tout le monde en arguant « frauduleusement » du bénéfice qu'elle a de la présomption de représentativité de la CGT. La CGTR tient à apporter les éléments suivants:

- comme toute les CGT Outre Mer, la CGTR a toujours revendiqué son autonomie pleine et entière par rapport à la CGT (et donc son R).

C'est lors du 7<sup>e</sup> congrès de l'UD CGT des 1<sup>er</sup>, 2 et 3 juin 1968 qu'elle s'est érigée en CGTR. Dans la foulée, un accord de toutes les parties était conclu le 10 novembre 1969 lors du

37<sup>e</sup> congrès de la CGT.

C'est situation vieille de plus de 40 ans est connue de tous (pouvoirs publics, organisations patronales et syndicales).

- cet accord s'est décliné par un protocole de coopération entre la CGT et la CGTR qui dans son article 2 stipule « Il est expressément convenu qu'à cet échelle (territoire réunionnais), la CGTR assume face aux pouvoirs publics, aux entreprises publiques et privées, aux représentants du patronat ou organismes économiques et sociaux, les mandats impartis à la CGT dans le cadre de sa représentativité nationale».

Ainsi, la CGTR n'a entretenu aucune

confusion sur ses liens avec la CGT (bien au contraire, elle les assume fortement) visant soit disant à désigner frauduleusement ses délégués syndicaux.

La loi de 2008 constitue une étape nouvelle de la représentativité à laquelle il convient de se préparer. Ce qui se fait dans la sérénité et responsabilité avec les CGT de France et d'outre mer. La CGTR formera un pourvoi en cassation de la décision dudit tribunal.

**Le secrétaire général de la CGTR, Ivan Hoareau  
Le secrétaire général de la FD BTP CGTR, Jacky Balmine**

## **RAu large des côtes palestiniennes, une ressource convoitée par Israël**

### **Gaza : la guerre du gaz a commencé**

**P**our expliquer l'acharnement du gouvernement israélien à lancer des offensives meurtrières sur Gaza, les tunnels ne pourraient être qu'un alibi. Car le but de guerre principal serait plutôt la prise de contrôle d'une immense réserve de gaz naturel située au large de Gaza. La RTBF apporte ici un éclairage intéressant sur cette question. Après avoir mis la main sur l'eau pour la détourner au profit des colonies, Israël va-t-il encore spolier les Palestiniens d'une source de revenu qui est à eux. Voici des extraits de cet article paru sous la signature de Jean-Claude Verset.

La guerre de Gaza cache-t-elle, derrière un alibi militaire, la volonté israélienne de reprendre une zone géographique permettant à l'Etat hébreu de revendiquer les gisements gaziers? Le débat avait été lancé dès la découverte des gisements sous-marins au début de ce siècle, mais la nouvelle offensive de Tsahal relance la polémique.

Selon un spécialiste des enjeux énergétiques mondiaux que nous avons interrogé mais qui a voulu conservé l'anonymat, la découverte de champs gaziers au large de la bande de Gaza remonte à l'an 2000. Les campagnes de recherches assurées par British Gaz (BG) ont mené dans un premier temps à la découverte de gaz naturel au large de Gaza et, ensuite dans les zones offshore israélienne et chypriote.

A ce jour, à cause de la situation politique de la région, aucune des ressources de la zone de Gaza n'a pu être mise en exploitation. «Les conditions globale ne le permettent pas. BG a essayé de définir les règles d'exploitation, mais cela n'a jamais été possible et les tentatives ont été abandonnées il y a quelques années», nous a déclaré notre interlocuteur. En 2009, Jean-Michel Vernochet, journaliste et géopolitologue français déclarait dans une interview que «British Gaz s'est chargé des opérations et dispose d'un contrat d'exploitation de recherche de 25 ans.» Ce contrat aurait été négocié avec les Palestiniens, puis renégoциé avec l'Etat Israélien. Selon d'autres sources, des négociations auraient aussi eu lieu entre l'Autorité Palestinienne et le russe Gazprom pour développer le champ gazier de Gaza.

#### **Du gaz pour renforcer la Palestine ou financer le Hamas?**

La seule certitude est que depuis la découverte en 2000 de ces ressources gazières, la guerre de l'énergie donne un nouveau visage au conflit dans un contexte où les besoins énergétiques d'Israël sont en croissance. On peut lire dans le Guardian que Mark Turner, fondateur de Research Journalism Initiative explique le siège de Gaza par l'ambition d'Israël d'éliminer la puissance du Hamas dans la bande de Gaza afin de «générer un climat politique permettant de mener à un accord sur le gaz». Cela passerait donc par la reprise du pouvoir du Fatah et de Abbas sur la bande de Gaza.

En 2012, le premier ministre Benjamin Netanyahu appelait aussi de ses vœux un accord sur le gaz de Gaza. Mais déjà à l'époque le Hamas, exclu des négociations, avait rejeté par avance la légitimité de cet éventuel accord qui n'est d'ailleurs jamais intervenu.

La position du ministre Ya'alon (du moins celle qu'il exprimait en 2007) est plus catégorique. Il craignait que, même dans la perspective d'une éradication du Hamas de la bande de Gaza, le contrôle par la Palestine de ses propres ressources de gaz n'augmente fondamentalement l'influence de l'Etat Palestinien.

Les gisements découverts constituent un élément géostratégique important. Et parmi eux les «Leviathan field» situés plus au nord, loin des côtes de Gaza. Les ressources sont estimées à près de 500 mil-

liards de mètres cubes de gaz naturel. Un tel volume pourrait transformer Israël en exportateur net vers l'Europe, la Jordanie et l'Egypte. Le problème est que ces dizaines de milliards de mètres cubes de gaz et 1,6 milliard de barils de pétrole se trouvent dans une zone marine frontalière que plusieurs pays se disputent: Israël le Liban et Chypre.

#### **Tamar: l'indépendance énergétique d'Israël**

Depuis un an (mars 2013) Israël peut compter sur des ressources gazières propres grâce à la mise en œuvre du champ de Tamar, situé dans la zone israélienne. Outre la consommation nationale, cette poche de gaz naturel va permettre à Israël d'exporter une partie de la production vers la Jordanie.

Israël ne dispose pas encore de ressources pétrolières, mais une campagne de recherche a débuté cet été sous la poche de gaz de Tamar dans l'espoir d'y trouver des gisements pétroliers. (...)

Entre la volonté d'Israël d'assurer son indépendance énergétique et le scénario d'une guerre de défense qui servirait en réalité à s'attribuer le gaz offshore de Gaza, les spéculations vont bon train. L'auteur Jean-Michel Vernochet établit un parallèle avec le Golan qui, selon lui, est moins un promontoire aux atouts militaires qu'une vaste réserve d'eau. Raison de son intérêt stratégique pour Israël. Plus que jamais, l'énergie (et son contrôle) reste un pion essentiel du jeu d'échec diplomatique et militaire qui se joue au Moyen-Orient.

## Tribune libre

# Les États-Unis, principaux responsables d'un génocide planifié dans la bande de Gaza

On évoque de plus en plus souvent l'implication militaire des Nations unies dans le conflit israélo-palestinien. Certes, l'envoi de «gendarmes internationaux» dans la bande de Gaza est juridiquement possible pour faire cesser le massacre de ses habitants et la destruction de leurs maisons, en dépit même d'un probable veto des États-Unis au Conseil de sécurité de l'ONU. Il faut en effet savoir que si le Conseil de sécurité est paralysé par le veto de l'un des cinq membres permanents - Chine, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Russie - qui s'oppose à l'envoi d'une «armée onusienne» contre un État déclaré agresseur, la situation n'est pas pour autant figée.

Si le Conseil de sécurité a «la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales» en vertu de l'article 24 de la Charte de San Francisco, il n'en a pas la responsabilité exclusive. Lorsqu'il est paralysé par le veto d'un membre permanent, l'Assemblée générale a, dans ce domaine, une responsabilité subsidiaire sur la base de l'article 12 de la Charte. Mais contrairement au Conseil de sécurité qui dispose d'un pouvoir décisionnel, l'Assemblée générale ne peut alors agir que par voie de recommandation. Encore faut-il que sa recommandation relative au maintien de la paix et de la sécurité internationales soit adoptée à la majorité qualifiée «des deux tiers des membres présents en votant» conformément à l'article 18 de la Charte. Une telle recommandation pourrait en effet permettre l'envoi non d'une «armée» des Nations unies mais d'une «force de police» - les fameux «casques bleus» - aux frontières d'Israël et de la Palestine afin de faire cesser les hostilités entre Israéliens et Gazaouis. Cette force de police serait alors constituée par des contingents militaires mis à la disposition de l'ONU par les États membres sur la base du volontariat.

### Le rôle des grandes puissances

Cependant, il ne faut pas croire au

matin des magiciens. Dans le contexte actuel, aucun pays africain, asiatique ou européen ne paraît suffisamment soucieux d'envoyer des troupes importantes au Proche-Orient afin de contribuer au rétablissement de la paix. Il ne convient pas pour autant de baisser les bras. Protester contre l'État d'Israël est sans doute nécessaire. Mais à notre humble avis, ce n'est pas suffisant. Dans la crise politique, religieuse et sociale qui perdure au Proche-Orient depuis la naissance de cet État en 1948, il faut également pointer du doigt les grandes Puissances occidentales qui mettent tout en œuvre pour garantir l'impunité d'Israël.

Concrètement, il faut nommer trois des cinq membres permanents du Conseil de sécurité: la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis. Mais si les deux premiers - «les ailerons du requin américain» - se contentent le plus souvent d'apporter une aide morale aux dirigeants israéliens, il en va autrement des États-Unis qui arment et financent ouvertement, massivement et en permanence l'État d'Israël depuis sa création, malgré les violations flagrantes et répétées du droit international par les gouvernements hébreux successifs au détriment de la communauté palestinienne.

### Situation catastrophique

Les États-Unis doivent être considérés comme les principaux responsables de la situation catastrophique au plan sanitaire et social qui prévaut dans la bande de Gaza, un «mouchoir de poche» de 360 kilomètres carrés de superficie aujourd'hui érigé en camp de concentration pour près de deux millions de personnes à la suite d'un blocus terrestre, aérien et maritime de plus en plus implacable imposé par le Gouvernement de Benjamin Netanyahu. Dans ce contexte, les tirs de roquettes et de mortiers par les combattants palestiniens en direction du territoire israélien doivent être interprétés comme un appel au secours d'une population qui ne veut pas mourir, à l'instar des prisonniers du ghetto

de Varsovie en 1943.

Ne nous trompons pas de cibles. C'est bien contre les États-Unis qu'il convient de mobiliser l'opinion publique internationale. Des sanctions à la fois économiques, financières, juridiques et politiques devraient même être envisagées contre le Gouvernement de Washington et son Président Barack Obama - un prix Nobel de la paix indifférent à l'égard du drame israélo-palestinien - afin d'inciter les autorités américaines à respecter l'esprit et les principes de la Charte des Nations unies en Palestine.

Droit inaliénable du peuple palestinien

Une forte et pérenne mobilisation de l'opinion publique internationale pourrait contraindre les États-Unis à exercer des pressions décisives (ils en ont les moyens financiers, juridiques, militaires et politiques) afin que leurs protégés - les responsables ou irresponsables de Jérusalem - lèvent dans un premier temps le blocus mortel de la bande de Gaza, réalisent ensuite qu'ils ne sont pas seuls au Proche-Orient et reconnaissent enfin aux Palestiniens de Jérusalem-Est, de la Cisjordanie et de la bande de Gaza le droit de vivre dignement - aux côtés de l'État d'Israël dont l'existence ne saurait être contestée - dans un État arabe palestinien, souverain et démocratique avec Jérusalem-Est pour capitale et dans ses frontières internationales de 1967 officiellement reconnues par les Nations unies.

En dernière analyse, il n'est pas nécessaire d'être un bon croyant, ni a fortiori, un bon musulman pour défendre une juste cause, le droit international, les principes les plus élémentaires établis dans la Charte de San Francisco et tout particulièrement, dans le cas présent, le droit inaliénable et imprescriptible à l'autodétermination et à l'indépendance du peuple de la Palestine.

**André Oraison, Professeur de droit international public**

# Otè!

## Na modèrnité é modèrnité, inn é l'ot la pa mèm shoz !

**Matant Zélida la ékri Justin :**

*Mon shèr nové, mon spès salté, rouj-de-fon dovan l'éternité. Na in pé d'tan mi suiv azot é konm di lo kont l diré bien zot i vé ramenn La Rényon dann tan la marine a voil, dann tan l'om dé kavèrn si zot i vé bien. Pou kosa mi di sa? Pars i rosanm zot lé kont l'angré, zot lé kont lo lézèrban, zot lé kont bann z'insèktisid, zot i di pa zot lé kont l'irigasyon mé près, é poitan sé sa k'i donn anou zoli légime zoli frui,, sé sa k'i done anou in rannman 75 tone kann l'ékta. Si lé pa vré! Si mi manti, koup mon bra lo san i singn pa. Pou kosa zot lé kont la modèrnité konmsa? Sa i rapèl amoin in famiy dann tan la gèr 39-45 é mèm in pé apré. Té in famiy pov mèm! Out momon avèk out papa la bien konète banna... Té i di zot non épi-zapré té i razout "mizèr" intel-mizèr: mésyé mizèr, madam mizèr, zanfan mizèr, étsétéra la ké lo ra... ébin, sa téi plant arienk mayi, magnok, ék poi. Kan téi fé in rékolt, téi arplant tout suit lo mèm z'afèr. Lo pli joli-fasonn parlé!-té lo magnok, kan téi arash in pyé téi pik in boi mèm l'androi. Si tèlman ké lo magnok té fine ariv shéti, par-la la grosèr mon gro doi d'min, dizon in gro sosis Strasbourg. Alé azot kontinyé konmsa, sé sa k'i atann anou si lo mond lé asé yonkou pou rant dann zot pano. Tok! Pran sa pou toi!*

**Justin la fé pou répons :**

*Mon vyé matant k'i koz touzour la boush rouvèr. Moin osi mi suiv aou dépi kék z'ané. Mi pé dir, moin lé près pa dakor san-pour-san avèk ou... Dabor lé pa bien korèk kréik bann moun mizèr pars si zot lé konmsa, la plipar d'tan zot la pa domann zot mové déstin. Lé vré mon momon avèk mon papa la bien konète azot é si mi tronp pa la pa arienk in foi famiy-la l'avé bézoin in dépanaz é demoun téi ède azot in pti pé, mé bon kèr. Mé la pa pou sa i fo rir d'zot! Astèr, kan ou i di bann rouj lé kont la modèrnité ou i vé dir zot lé kont sak té la modèrnité fi-t'in tan: la modèrnité dé-pasé, kan téi mète l'angré san konté, kan téi aroz san port atansion l'igrométri, kan té a la mod pratik arienk la monokiltir, kan téi rotourn la tèr vant an l'èr donk téi mète lo pli bon désou é lo pli mèg anlèr, kan téi konsidèr la tèr konm in matyèr inèrt té i fo bour ali ziska la gèl sak i fo pou grandi bann plant, fètilizan li, l'angré li, l'insèktisid li, lézèrban li é tout lo tranbleman. Té i pran mèm pa kont l'éshofmann klima... Sa la modèrnité sa matant? Non sa la pa la modèrnité, sa sé lo gaspiyaj nout patrimoine. Lo vré modèrnité matant, dann l'agrikiltir sé in manyèr kiltivé k'i détrui pa nout patrimoine, k'i respèk nout natir, é an mèm tan k'i ranpli lo boujarron bann demoun. Anplis ké sa, in l'agrikiltir k'i mète anou dann shomin lo dévlopman dirab. Ou i oi matant, nana modèrnité é modèrnité, é lé dé la pa la mèm shoz. Tok! Pran sa pou ou!*

**Justin**

NB Lans inn pik! Pik, sa in mo -kisoï in vèrb, kisoï in non, kisoï in l'adzéktif- sa lé bien anploiyé dann la lang kréol. Si zot i vé alé oïr sa dann diksyonèr Alain Armand, sansa dann diksyonèr Daniel Honoré. Fé travay zot koko, mète an mouvman zot diksyonèr intèryèr, koz èk kamarad. Sa in bon tik-tak kont Alzaymèr. Ni artrouv!